



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2022 le conseil a adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 706-22-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 706-12

Le règlement 706-22-3 est entré en vigueur le 19 avril 2022, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 3 mai 2022.

Richard Joyal
Directeur général et secrétaire-trésorier